

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain

ABSENTES EXCUSEES : BALTHAZARD Isabelle, BUTAUD Josette

Le PV du 26 février 2015 est adopté à l'unanimité.

Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune. Le conseil décide ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'an dernier :

- Taxe d'habitation : 9%
- Taxe sur le foncier bâti : 14%
- Taxe sur le foncier non bâti : 62%

Convention sensibilisation aux pratiques musicales

L'école publique a décidé de reconduire les séances d'éveil musical pour l'année scolaire 2015/2016. Le coût de cette prestation s'élève à 2 814 € (15 séances d'1h pour les 3 classes) financée à 40% par le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, le solde à la charge de la commune s'élève à 1 688,40 €. Accord du Conseil pour la signature de cette convention.

Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique

Le conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais a approuvé à l'unanimité son adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique par délibération 2014-141 du 9 juillet 2014. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de communes à ce Syndicat.

Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais

Par délibération 2014-140 du 9 juillet 2014, le conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais a acté l'intégration de la Communauté de communes au nouveau périmètre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Grand Rovaltain porté par le Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais et en conséquence, demandé son retrait du Syndicat Mixte Ardèche Verte par délibération n° 2014-183 du 23 septembre 2014.

Par délibération n° 2015-023 du 25 février notifiée le 12 mars 2015, la Communauté de communes Hermitage-Tournonais a approuvé à l'unanimité son adhésion au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais pour la totalité de son territoire. Le Conseil Municipal à son tour approuve cette adhésion.

Modifications des statuts de la Communauté de communes

Par délibération 2014-018 du 25 février 2015 notifiée le 13 mars 2015, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes reprenant les articles 8 à 12 des statuts qui manquaient dans ceux approuvés précédemment.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes.

Vote des Budgets 2015

Commune

Fonctionnement

Dépenses	917 749.70
Excédent fonct. reporté	466 067.57
Recettes	451 682.13

Investissement

Dépenses	404 000.00
Déficit d'invest. reporté	36 895.54
Recettes	440 895.54

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses	63 247.49
Déficit de fonct. reporté	32 057.72

Investissement

Dépenses	116 253.77
Excédent invest. reporté	35 652.25

Recettes 95 305.21

Recettes 80 601.52

Lotissement « Le Haut des Agrèves »

Fonctionnement

Dépenses 87 650.07
Excédent fonct. Reporté 52 917.11
Recettes 34 732.96

Investissement

Dépenses 34 732.96
Déficit d'invest. reporté 34 732.96
Recettes 69 465.92

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

M. Desportes, receveur municipal, était présent et a pu donner des explications et répondre aux questions des conseillers.

Divers

Mireille Desestret fait un compte rendu du conseil d'école Lemps/Etables. L'effectif prévisionnel est de 120 élèves pour la rentrée 2015.

Le bilan général sur les rythmes scolaires est positif dans la grande majorité bien que les enfants soient fatigués.

Les activités continueront d'être gratuites pour la prochaine rentrée.

La tranche conditionnelle prévue au marché des travaux de voirie 2014 (Route des Alpes) devrait démarrer fin Mars.